



OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

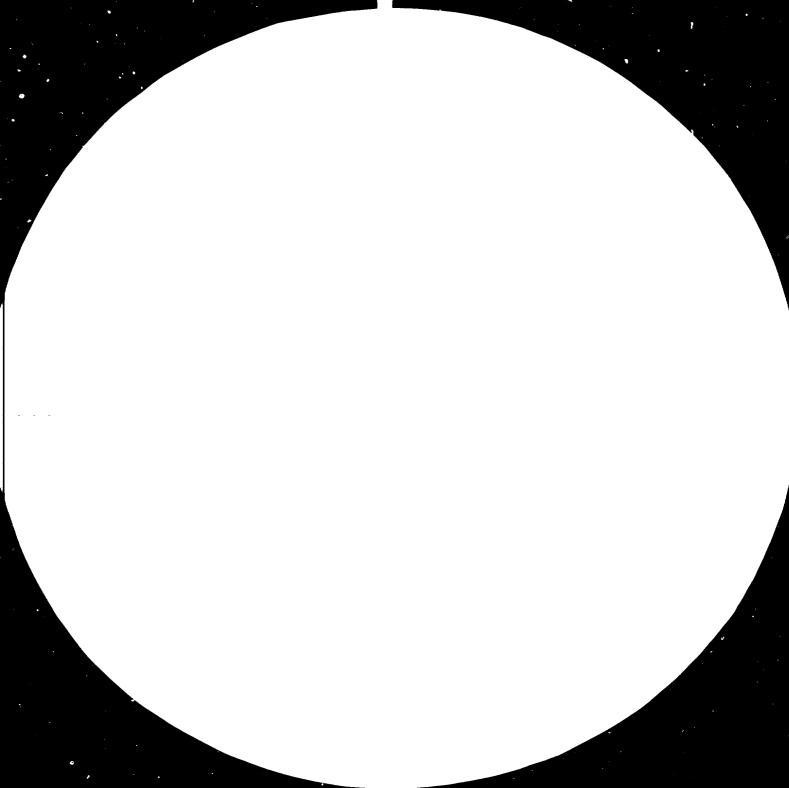
FAIR USE POLICY

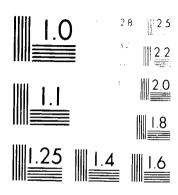
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact <u>publications@unido.org</u> for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org







10217



Distr. LIMITEE

ID/WG.330/38 17 décembre 1980

ORIGINAL: FRANCAIS

United Nations Industrial Development Organization

Réunion sur l'échange de données d'expérience et la coopération entre pays en développement pour le développement dl'industrie des machines agricoles

Beijing (Chine), 20-27 octobre 1980

RESUME - TUNISIE*

par

B. Boudjai **

et

H. Toumi***

00600

^{*} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document a été reproduit tel quel.

^{**} Sous-Directeur des Industries Mecaniques Metallurgiques Electriques et Electroniques, Ministère de l'Economie Nationale, Place du Governement La Kasbah, Tunis.

^{***} Sous-Directeur des Investissements et de la Cooperation Industrielle Internationale, Ministère de l'Economie Nationale, Place du Governement La Kasbah, Tunis.

I. Besoins et demande de machines et instruments agricoles

Les chiffres ci-dessous correspondent à des recherches personnelles et des estimations -

Il ne s'agit nullement de chiffres officiels.

Pour l'annés 1980 le chiffre d'affaires global à l'importation pour le matériel et outillages divers agricoles s'élève à environ 2 millions de dinars soit environ 5 millions de dollars U.S.

Sur le marché local la majeure partie de la production concerne les outils à mains, les pompes, et groupes de pompage, les remorques et les pennes.

Le chiffre d'affaires de 1980 correspondant à cette production nationale s'élève à environ 2,8 millions de dinars tunisiens, soit l'équivalent de 7 millions de dollars U.S.

Compte tenu de ce qui précède il est possible d'affirmer que sur le plan global, les besoins de la Tunisis pour les cinq annéés à venir s'élèverainent à environ 32,5 millions de Dinars soit l'équivalent de 76 millions de Dollars U.S.

Par catégorie, les besoins annuels de la Tunisie sont ventilés comme suit:

Catégorie I: Instruments: outils à main etc.

Chiffre d'affaires : 350.000 D.T. 875,000 \$ US

Catégorie II: Machines intermédiaires

Chiffre d'affaires : 1 Million de D.T. 2.500.000 \$ US

Catégorie III: Machines à Moteurs

Chiffre d'affaires : 500.000 D.T. 1.250.000 \$ US

Catégorie IV : Equipments spécialisés

Chiffre d'affaires : 1 Million de D.T. 2.500.000 \$ US

Volume: notamment: 2,700 tracteurs et 250 moissonneuses-

batteuses

Catégorie V: remorques et bennes et citernes à usage agricoles

Chiffre d'affaires : 2.000.000 D.T. 5.000.000 \$ US

Volume : environ 2,000 piéces.

II. Demande estimée et utilisation actuelle

Pour ce qui est des outils qui sont pour la plupart fabriqués localement il s'agit-d'un nombre limité de marques qui donnent satisfaction.

Par ailleurs le marché tunisien est caractérisé par une diversité de marques malgré le nombre limité d'engins correspondant aux besoins du pays et ce notamment au niveau des machines agricoles (tracteurs, pompes, moissonneuses batteuses, matériel de traitement etc.).

Cependant, il convient de signaler que c'est la procédure de l'appel d'offres qui est généralisée puisque ces engins sont pour le plupart importés.

Les critéres essentiels de choix de ces engins relèvent avant tout de considérations techniques et commerciales.

Aussi seuls les équipements ayant déjà faits leurs preuves dans le monde sont retenus.

III. Fabrication et importation

Actuellement seuls les outils, les pompes les remorques et les bennes sont fabriqués localement. Pour le reste à savoir les machines agricoles, les engins ainsi que le matériel de traitement il est procédé aux importations.

Pour ce qui est des outils ainsi que des pompes une certaine standardisation du marché a été atteinte.

Pour ce qui est du reste la diversité des marques est trés grande.

Il est prévu la fabrication sur le marché local des engins agricoles avec un taux d'intégration élevé. En effet il est prévu l'implantation en Tunisie d'un Complexe mécanique de fabrication de moteurs diesel ainsi que de la fabrication de tracteurs et d'autres engins agricoles.

C'est ainsi qu'à partir de 1983 ces divers équipements seront fabriques localement avec des moteurs produits localement.

En 1986 la vitesse de croisière de l'usine concernés sera atteinte avec une production annuelle de 2.200 tracteurs 100 moissonneuses-batieuses et 700 autres machines agricoles.

Ce programme permettra de standardiser le parc national d'engins agricoles.

Dans ce cadre une assistance serait souhaitable au niveau notamment du Know how pour assurer la démarrage et le fonctionnement normal de la branche de production de matériel agricole projetée dans le cadre du complexe mécanique.

La Tunisie continuera à importer certains équipements notamment ceux relevant de la deuxième catégorie et de la troisième, et certaines machines à moteur pour lesquels lemarché national n'offre pas encore une base suffisante pour justifier l'implantation au niveau national de projets de production locale.

D'autre part la Tunisie continuera à importer les matières premières et certains aciers spéciaux pour la fabrication au niveau local des engins et outils en question.

Installations de base et industries connexes

Il convient de signaler qu'en Tunisie des installations de base telles que forges, industries mécaniques et fonderies existent mais nécessitent un développement plus accru pour répondre à une production projetée d'engins, entre autres agricoles.

D'ailleurs il est prévu le développement de ces installations dans la cadre de la réalisation du Complexe Mécanique ci-dessus visé.

IV. Conception et mise au point, adaptation essais et évaluation

Dans ce domaine les installations en Tunisie sont pratiquement inexistantes.

V. Etudes techniques et techniques de fabrication

Dans ce domaine aussi, la Tunisie ne dispose pas ancors des institutions nécessaires.

Il faudra attendre l'essor des Industries Mecaniques pour voir en parallèle un développement important de ce genre de prestations.

A ce sujet il convient de signaler qua le secteur des Industries Mécaniques occupe la 3e place les grandes priorités du prochain plan quinquenal (1982-1987).

VI. Réparation, entretien et pieces de rechange

En géneral les pièces de rechange pour le matériel agricole sont importées en quantités suffisantes et sont donc disponibles sur le marché local.

En effet ce matériel bénéficie d'un régime très favorable en matière d'importations.

Les sociétés publiques de représentation de certaines marques internationales assurent le service après vente et essayent dans ce cadre de fournir des prestations de services allant jusqu'à la réparation sur place c'est-à-dire dans la campagne et dans les régions où le matériel agricole existe.

Plus particulièrement une société Nationale de motoculture dispose d'ateliers fixes de réparation dans certainas des régions agricole.

Cependant ces installations ne sont pas toujours bien équipées en matériel et en personnel qualifié. Certaines régions ne disposent pas de centres de réparation.

C'est pour cela que le PNUD sera pressenti pour l'octroi dans ce domaine d'une assistance aussi bien au niveau du matériel qu'au niveau de la formation du personnel nécessaire à la maintenance du matériel agricole, d'autant plus que le Parc National connait un essort appréciable.

VII. Politiques, planification stratégies et coordination

Une Commission ad-hoc est souvent réunie pour définir les besoins de l'agriculture en matériel et outils agricoles, programmer leur mode de couverture et en assurer le suivi. Cette Commission groupe en plus des repésentants des deux départements concernés (Ministère de l'Agriculture pour la définition la politique de industrialisation et d'approvisionnement) les organisations nationales (Union des Agriculteurs UNA - Union du Commerce et de l'Industrie UTICA) et les organismes bancaires.

Par ailleurs il convient de signaler que certaines banques et centres d'études de développement intéressées par ce secteur sont directement associés et réalisent des études de faisabilité pour une éventuelle implantation en Tunisie de projets relevant de ce secteur.

VIII. Coopération interrégionale

Bien qu'elle soit encore à ses débuts dans la domains des équipements agricoles la Tunisie peut offrir de l'assistance au profit d'autres pays en développement.

Des stages dans les entreprises tunisiennes de production de l'outillage agricole peuvent être organisés au profit de bénéficiaires de certains pays en développement qui ne disposent pas encore de cette industrie ou qui sont sur le point de réaliser des projets dans ce domaine.

L'assistance que pourraient accorder d'autres pays en developpement à la Tunisie peut prendre la forme de bourses de stage de perfectionnement et de formation notamment dans le domaine de la production d'engins et de mitériel agricole.

Cette assistance peut se traduire aussi par l'échange d'informations avec des pays avant déjà fait une expérience dans les domaines de la fabrication des machines à moteur et de la production d'engins et gros matériel agricoles.

IX. Rôle de l'ONUDI

L'ONUDI peut fournir à la Tunisie une assistance dans les domaines suivants:

- l'entretien et la réparation du matériel agricole
- le know how pour le lancement, le démarrage et le fonctionnement d'une usine de fabrication de machines agricoles.

- Ces requêtes n'ont pas encore été faites à l'ONUDI mais elles vont l'être incessamment -

Das discussions sont déjà entamées pour ce qui est de l'action de réparation.

